



Société & Solidarités

ÉDUCATION NATIONALE

L'État admet sa responsabilité dans la mort de Christine Renon

Le suicide en septembre de la directrice d'école a été reconnu « imputable au service ». Une victoire qui doit s'accompagner de vraies améliorations des conditions de travail, soulignent les syndicats.

Son suicide, le 23 septembre 2019, accompagné d'une lettre à l'ensemble des directeurs d'école de la ville de Pantin (Seine-Saint-Denis), avait provoqué une réaction exceptionnelle parmi les personnels de l'enseignement. En mourant, Christine Renon, directrice d'école maternelle, mettait l'accent sur la souffrance au travail des agents de l'éducation nationale. Ce vendredi 3 janvier 2020, son syndicat, le Snuipp-FSU, a annoncé que l'administration venait de reconnaître « l'imputabilité au service » de ce geste fatal, c'est-à-dire son lien avec l'organisation institutionnelle du travail.

« C'est très important pour nous, réagit pour *l'Humanité*, Caroline Marchand, co-secrétaire départementale du syndicat en Seine-Saint-Denis. Dans sa lettre, Christine demandait qu'on l'aide jusqu'au bout. C'est la première fois que l'État reconnaît sa responsabilité dans le suicide d'un agent de l'éducation nationale. »

La mobilisation nationale autour de l'affaire n'a pas faibli

Le gouvernement avait d'abord tenté de minimiser l'affaire. Le ministre Jean-Michel Blanquer avait même réagi en refusant de citer nommément la directrice, et certains commentateurs cherchaient surtout à l'affubler « de fortes lésions personnelles et sentimentales ». Le 3 octobre, lors d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) départemental, les représentants du personnel avaient déjà fait la demande que soit reconnue « l'im-

putabilité au service ». L'inspection d'académie s'y était opposée.

La mobilisation nationale autour de l'affaire n'a pas faibli. Et les syndicats sont parvenus à imposer deux rendez-vous importants : un CHSCT national exceptionnel au mois de novembre et une réunion, au ministère, sur la prévention des risques suicidaires qui se tiendra le 10 janvier. Lors de ce dernier CHSCT, le ministère a bien attesté des 58 suicides d'agents de l'éducation nationale recensés en 2018 et 2019, mais a une nouvelle fois refusé d'en assumer la responsabilité.

Les syndicats n'ont pas désarmé. « *Le Snuipp-FSU 93 a accompagné les ayants droit de la famille pour qu'ils fassent la démarche difficile de demande de reconnaissance d'imputabilité au service*, indiquait ce vendredi le syndicat dans une note à ses adhérents. Grâce à la mobilisation départementale et nationale de toutes et tous, Christine Renon (...) a été reconnue comme une enseignante professionnelle qui a voué toute sa vie à l'éducation nationale. »

La mémoire de la directrice d'école maternelle piétinée...

Une victoire symbolique qui doit maintenant se traduire par des actes concrets comme des revalorisations salariales et de véritables décharges de classes pour les directeurs. « Cette reconnaissance doit être



suivie par une amélioration des conditions de travail des directrices et des directeurs d'école comme de tous les personnels de l'éducation nationale », insiste Caroline Marchand.

Ces propos font d'ailleurs écho à ceux des enseignants mobilisés lors de la manifestation parisienne de ce samedi 4 janvier pour la défense des retraites. « L'État est reconnu responsable du suicide de notre collègue, s'y réjouissait par exemple Catherine Da Silva, directrice d'école et représentante syndicale Snuipp 93. Blanquer a promis de se pencher sur la souffrance au travail des enseignants et la revalorisation de nos rémunérations. Mais maintenant, plus question de pénibilité... Il veut conditionner ces augmentations à l'acceptation la réforme des retraites. » Une nouvelle façon de piétiner la mémoire de Christine Renon. ●

ÉMILIE URBACH

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

Alain Guilhaud/Divergence

Le 5 octobre, à Pantin, une marche blanche était organisée en son hommage.